

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU JEUDI 7 AVRIL 2022

Sur convocation de Monsieur Valéry LANGE, Maire, en date du 1<sup>er</sup> Avril 2022.

Etaient réunis à la salle de Conseil de la Mairie,

Sous la présidence de Monsieur Valéry LANGE, Maire.

**Présents :** M. LANGE, Mme FOURNIER, Mme MONNERET, M. CACHEUX, Mme GAUDELAS, Mme SANDRÉ-SELLIER, M. DE SALABERRY, Mme TERRIER, M. CHESNEAU, Mme ROBERT, Mme TAILLANDIER, M. GASPAR FERREIRA, M. VOYER.

**Absents excusés :** M. CHAUVIN, M. GASPARINI,

M. CHAUVIN donne pouvoir à M. CACHEUX

M. GASPARINI donne pouvoir à Mme FOURNIER

Madame GAUDELAS est nommée secrétaire.

### Ordre du jour

<u>N° d'ordre</u>	<u>Objet de la délibération</u>
1	Avis concernant l'unité de Méthanisation
2	Budget principal commune – Compte Administratif 2021
3	Budget annexe locations – Compte Administratif 2021
4	Approbation du Compte Administratif 2021 du Budget Lotissement de la Jardinerie
5	Approbation des Comptes de Gestion 2021
6	Affectation du résultat 2021 – Budget Principal
7	Affectation du résultat 2021 – Budget Annexe Locations
8	Budget Général Commune – Budget Primitif Principal 2022
9	Budget Annexe Locations 2022
Questions diverses	

## **N°2022 – 18 - Avis concernant l'unité de Méthanisation**

*Présentation par Monsieur Nicolas BEAUVOIR, référent du Méthaniseur.*

Rapporteur : Valéry LANGE

La méthanisation est un processus naturel aux vertus multiples. En premier lieu, elle permet la production de gaz « vert » qui limite notre dépendance aux ressources fossiles. Par ailleurs, les méthaniseurs produisent du « digestat » qui, utilisé comme fertilisant agricole, diminue le recours aux engrais chimiques. Elle joue également un rôle significatif en matière d'agriculture périurbaine à travers la possibilité de convertir en prairies les champs situés en frange des habitations.

Convaincu de l'intérêt de cette filière de production d'énergie, Agglopolys a été à l'origine en 2018 d'une étude menée en partenariat avec la Chambre d'agriculture visant à connaître le potentiel fermentescible sur notre territoire. A la suite de cette initiative, un groupe de vingt agriculteurs s'est constitué, d'abord sous forme associative puis désormais dans le cadre de la SAS Metha Blois Nord. Leur démarche en cours visant à créer un méthaniseur contribuera à assurer la pérennité économique de chacune des exploitations concernées et permettra le développement en agriculture biologique d'au moins trois d'entre elles.

Le site choisi se situe à Fossé, commune centrale au regard des exploitations partenaires situées dans un rayon de 20 kilomètres. Ayant un accès routier sécurisé et une possibilité de raccordement au réseau de gaz à proximité, l'emprise foncière était une ancienne carrière n'ayant désormais plus de potentiel agricole.

Ce premier projet collectif visant à créer un méthaniseur sur le territoire d'Agglopolys aura un impact majeur au service de l'agriculture locale et plus globalement en faveur du développement durable. Cette action s'inscrit également dans le cadre du Plan Climat Aire Énergie Territorial (PCAET) d'Agglopolys qui vise à nous adapter aux perspectives du changement climatique.

Mesdames et Messieurs, Monsieur le Préfet du Loir-et-Cher a procédé à l'ouverture d'un avis de consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la société Metha Blois Nord relative au projet d'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de Fossé.

Cette consultation s'est déroulée du 7 Mars 2022 au 7 Avril 2022 inclus. Le Conseil Municipal de Fossé est appelé à donner son avis consultatif sur la demande d'enregistrement relative au projet d'une unité de Méthanisation et sur le plan d'épandage.

La commune de Fossé étant le siège de cette installation, le conseil municipal doit émettre un avis concernant ce projet au plus tard 15 jours après la clôture de l'enquête publique soit avant le 22 avril 2022.

Après l'intervention de Monsieur Nicolas Beauvoir, le conseil municipal est amené à donner son avis.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'émettre un avis au projet d'une unité de Méthanisation sur la commune de Fossé.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable, à 10 voix pour et 5 contre.

## **N°2022 – 19 - Budget Principal commune- Compte Administratif 2021**

Rapporteur : Valéry LANGE

Je vous propose d'étudier le Compte Administratif 2021 du Budget Principal de notre Collectivité.

Je vous rappelle les modalités de vote prévues par l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales :

« Dans les séances où le Compte Administratif est débattu, l'Assemblée Délibérante élit son Président, l'ordonnateur peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote ».

Afin d'examiner ce document, je vous propose d'élire Madame Guénola FOURNIER

1ère adjointe Présidente de séance.

Le Compte Administratif 2021 vous est présenté en annexe.

Recettes de Fonctionnement	1 333 844,12 €	Recettes d'Investissement	451 826,96 €
Dépenses de Fonctionnement	1 026 849,54 €	Dépenses d'Investissement	403 378,82 €
<b>Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2021</b>	<b>+ 306 994,58 €</b>	<b>Résultat d'Investissement de l'exercice 2021</b>	<b>+ 48 448,14 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement cumulé 2020</b>	<b>+ 1 111 273,14 €</b>	<b>Déficit cumulé 2020</b>	<b>-292 020,75 €</b>
<b>Résultat cumulé de fonctionnement 2021</b>	<b>+ 1 217 939,11€</b>	<b>Résultat cumulé investissement 2021</b>	<b>-243 572,61€</b>
		<b>Solde des restes à réaliser 2021</b>	<b>+ 78 759,81 €</b>
		<b>Besoin de financement</b>	<b>-164 812,80€</b>

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'ensemble de la comptabilité qui lui est soumise et de voter le Compte Administratif 2021 du Budget Principal de la commune.

Le Conseil Municipal décide à 14 voix, d'approuver l'ensemble de la comptabilité qui lui est soumise et de voter le Compte Administratif 2021 du Budget Principal de la commune.

## **N°2022 – 20 - Budget annexe locations- Compte Administratif 2021**

Rapporteur : Monsieur Valéry LANGE

Je vous propose d'étudier le Compte Administratif 2021 du Budget annexe Locations de notre Collectivité. Je vous rappelle les modalités de vote prévues par l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales :

« Dans les séances où le Compte Administratif est débattu, l'Assemblée Délibérante élit son Président, l'ordonnateur peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote ».

Afin d'examiner ce document, je vous propose d'élire Madame Guénola FOURNIER, 1<sup>ère</sup> adjointe, Présidente de séance.

Le Compte Administratif 2021 vous est présenté en annexe.

Recettes de Fonctionnement	+ 6 343,28 €
Dépenses de Fonctionnement	1 080,33 €
Excédent de Fonctionnement 2021	+ 5 262,95€
Résultat de fonctionnement cumulé 2020	+ 14 814,15 €
Résultat cumulé de fonctionnement 2021	+ 20 077,10€
Recettes d'Investissement 2021	0.00 €
Dépenses d'Investissement 2021	0.00 €
Résultat d'Investissement de l'exercice 2020	+ 2010,00€
Restes à réaliser 2021	0 €
Résultat cumulé d'investissement 2021	+ 2010,00€

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'ensemble de la comptabilité qui lui est soumise et de voter le Compte Administratif 2021 du Budget annexe Locations de la commune.

Le Conseil Municipal décide à 14 voix, d'approuver l'ensemble de la comptabilité qui lui est soumise et de voter le Compte Administratif 2021 du Budget annexe Locations de la commune.

## **N°2022 – 21 - Approbation du Compte Administratif 2021 du Lotissement de la jardinerie.**

Rapporteur : Valéry LANGE

Je vous propose d'étudier le Compte Administratif 2020 du Budget annexe Lotissement de la Jardinerie de notre Collectivité.

Je vous rappelle les modalités de vote prévues par l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales :

« Dans les séances où le Compte Administratif est débattu, l'Assemblée Délibérante élit son Président, l'ordonnateur peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote ».

Afin d'examiner ce document, je vous propose d'élire Madame Guénola FOURNIER 1<sup>ère</sup> adjointe Présidente de séance.

Le Compte Administratif 2021 vous est présenté en annexe.

Recettes de Fonctionnement	0.00
Dépenses de Fonctionnement	0.00
Dépenses d'investissement	<b>0.00</b>
Recettes d'investissement	<b>0.00</b>
Total des restes à réaliser	<b>0.00</b>

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'ensemble de la comptabilité qui lui est soumise et de voter le Compte Administratif 2021 du Budget annexe Lotissement de la Jardinerie.

Le Conseil Municipal décide à 14 voix, d'approuver l'ensemble de la comptabilité qui lui est soumise et de voter le Compte Administratif 2021 du Budget annexe Locations de la commune.

## **N°2022 – 22 - Approbation des Comptes de gestion 2021.**

Rapporteur : Valéry LANGE

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer pour chaque budget,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune remarque n'est à formuler,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que les comptes de gestion des budgets Principal, Lotissement de la Jardinerie et Annexe Locations, dressés pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

## **N°2022 – 23 - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 Budget principal de la commune**

Rapporteur : Valéry LANGE

Le Conseil Municipal,

réuni sous la présidence de Monsieur Valéry LANGE, Maire

Statuant sur l'affectation définitive du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de	1 217 939,11€
- un déficit cumulé d'investissement de	- 243 572,61€
- un solde positif de restes à réaliser d'investissement de	+ 78 759,81€

1 - Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire :	
* au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,	164 812,80€
- le solde disponible 1 053 126,31 € est affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00 €
* affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 053 126,31€

## **N°2022 – 24 - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 – Budget annexe locations.**

Rapporteur : Valéry LANGE

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Monsieur LANGE Valéry, Maire

Statuant sur l'affectation définitive du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de	20 077,10 €
- un excédent cumulé d'investissement de	+ 2 010,00 €
- un solde de restes à réaliser d'investissement de	0.00 €

1 - Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire :	
* au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, (restes à réaliser + déficit d'investissement)	0.00€
- le solde disponible 20 077,10 € est affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00 €
* affectation à l'excédent reporté de fonctionnement	20 077,10 €

(ligne 002)

## **N°2022 – 25 - Budget général Commune – Budget Primitif Principal 2022**

Rapporteur : Valéry LANGE

Le projet de Budget Primitif principal 2022 de la commune s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement	2 393 455 €
Section d'Investissement	1 703 904 €
<b>Total Général</b>	<b>4 097 359 €</b>
<b>Dont solde des restes à réaliser</b>	<b>+ 78 759,81 €</b>

Pour mémoire détail des restes à réaliser :

Dépenses d'investissement	- 40 862,09€
Recettes d'Investissement	+ 119 621,90€

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver et de voter le Budget Primitif principal 2022 de la commune tel qu'il est présenté.

### **N°2022-26 - Budget Annexe « Locations » 2022**

Rapporteur : Valéry LANGE

Le projet de Budget annexe Locations 2022 de la commune s'établit comme suit :

<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>Dépenses : 26 970,00 €</b> <b>Recettes : 26 970,00 €</b>
<b>Section d'Investissement</b>	<b>Dépenses : 0,00 €</b> <b>Recettes : 23 390,00 €</b>

Pour rappel, les deux sections doivent être votées en équilibre mais le CGCT (articles L. 1612-6 et L.1612-7) autorise toutefois un sur-équilibre budgétaire ; il est ainsi admis un excédent de la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver et de voter le Budget primitif annexe « LOCATIONS » 2022 de la Commune tel qu'il est présenté.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.**